



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4862

Groupe scolaire Alix - Réaménagement phase 2 - 38, rue Smith Lyon 2e - Opération n°  
02009540 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de  
l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Direction de la Construction

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4862 - GROUPE SCOLAIRE ALIX - REAMENAGEMENT PHASE 2 -  
38, RUE SMITH LYON 2E - OPERATION N° 02009540 -  
LANCEMENT DES TRAVAUX ET AFFECTATION  
COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION  
DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME N° 00006  
(DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement  
pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupe scolaire Alix 2e phase ».

Par délibération n° 2018/4110 du 24 septembre 2018, vous avez approuvé le lancement  
des études de cette opération et l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme  
n° 2015-1, programme n° 00006.

Par délibération n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des  
autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement  
pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 « Aménagements groupes scolaires  
2015-2020 », programme n° 00006.

Une précédente phase de réhabilitation en 2012 a porté principalement sur le restaurant  
scolaire et le RDC du bâtiment élémentaire.

Cette 2<sup>ème</sup> phase vise à clore l'ensemble des travaux prévus lors de l'étude préalable :

- regroupement des classes maternelles et rafraichissement des zones non réaménagées
- fin du changement des fenêtres et portes, et réfection de blocs sanitaires
- mise en accessibilité avec un ascenseur pour le bâtiment élémentaire
- reprise ponctuelle d'éléments de charpente, de chéneaux et corniches
- reprises ponctuelles des enrobés des cours, avec plantation d'arbres
- création d'un local poubelles, réfection de locaux ménage
- mise en sécurité des combles et du R+1 de la maternelle
- installation d'une ventilation du gymnase.

La mise en place de 6 classes préfabriquées à l'angle des rues Smith et Ravat est  
nécessaire afin de délocaliser certaines classes pendant les travaux. Ces classes pourront  
ensuite accueillir les classes supplémentaires du quartier dans l'attente de l'ouverture du  
groupe scolaire Confluence prévue en 2022. Les travaux d'infrastructure, de  
raccordements et de remise en état sont intégrés.

De plus, l'aménagement d'un nouveau terrain de sport sera intégré à cette opération.

Après consultation conformément à la réglementation en vigueur relative aux marchés  
publics, ces études ont été confiées au cabinet d'architectes SCPA J.F. et P. Marin pour  
un montant de 145 871,59 €HT. Il en ressort que le coût global de l'opération au stade  
d'avant-projet sommaire (APS) est de 3 350 000 € TTC (valeur décembre 2018), dont  
35 000 €TTC pour le mobilier, hors découverte éventuelle d'amiante, etc.).

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2018/4110 du 24 septembre 2018 et n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation en vigueur relative aux marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement des travaux de l'opération n°02009540 «Groupe scolaire Alix – Réaménagement phase 2» est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 02009540, et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Réalisé antérieur :	21 602,61 €;
2019 :	350 000,00 €;
2020 :	1 750 000,00 €;
2021 :	1 228 397,39 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires

concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée

Nicole GAY